



REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRONDISSEMENT DE CHARLEVILLE-MEZIERES
LAUNOIS SUR VENCE

ARRETE N° 12/2020
ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N°11/2020

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
Voie Départementale n° 7 - Rue des Aisements
COMMUNE DE LAUNOIS SUR VENCE

Le Maire de la Commune de LAUNOIS SUR VENCE,

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée relative à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'arrêté du 06 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation (livre I – huitième partie – signalisation temporaire),

Vu la demande en date du 20 mai 2020 de Mr Pierre MARANDEL, assistant chef de chantier, Direction Opérationnelle Infrastructures Extérieures Centre Ardennes 08270 FAISSAULT, afin de procéder à des travaux d'enfouissement des réseaux électriques Voie départementale n°7 dite rue des Aisements,

Considérant qu'il importe de réglementer temporairement la circulation pour permettre le bon déroulement des travaux,

ARRETE :

Art.1^{er} - Du 25 mai 2020 et jusqu'au 30 octobre 2020, sur la VD 7 dite rue des Aisements, la circulation sera temporairement réglementée.

Art. 2 - La circulation de tous les véhicules sera réglementée en alternat par panneau B15/C18 ou en alternat par des feux tricolores.

Art.3 - Une signalisation spécifique pour la circulation des piétons, l'accès des riverains devra être mise en place en cas de nécessité.

Art.4- L'affichage aux extrémités de la section concernée du présent arrêté sera à la charge du maître d'ouvrage des travaux. Il sera également affiché en mairie par les soins de Monsieur le Maire de la commune de Launois sur Vence.

Art.4 - Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Art.5- Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Launois sur Vence. Le Maire, l'entreprise responsable des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à l'entreprise et à la Gendarmerie.

Fait à LAUNOIS SUR VENCE, le 26 mai 2020

Le Maire,
Mr Janick LOMBARD.